

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 5 (1917)

**Heft:** 56

**Buchbesprechung:** Notre bibliothèque

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

chefs de service, ces salaires n'ont rien d'exagéré, et sont, dans bien des cas auxquels nous songeons (femmes seules chargées d'enfants, mari malade), certainement insuffisants. Les ouvrières demandèrent donc une augmentation de salaire, soit 65 et 75 centimes l'heure suivant le travail, disposition qui fut refusée. On affirme même que l'un des chefs de service déclara tout net que celles qui ne pouvaient pas se tirer d'affaire avec leur salaire actuel avaient un moyen bien simple de l'augmenter, et ce conseil ne fut pas émis en termes gazés...

Aussitôt tout le personnel féminin quitta l'usine, et pendant quatre jours fit grève. Mais là se constata bien vite le manque d'organisation, de solidarité, de compréhension de ces ouvrières, ouvrières d'occasion pour la plupart, allant « aux obus » parce que l'on y gagne plus qu'ailleurs, sans apprentissage, sans choix, promptes à quitter le travail comme promptes à le reprendre, ignorant tout ce qui fait aboutir un mouvement pareil au leur.

Commencée un jeudi, la grève se terminait le lundi suivant en queue de poisson. Le matin, une vingtaine d'ouvrières avait déjà fait défection; l'après-midi, malgré le vote unanime de continuer la grève, une centaine encore rentraient à l'usine. Alors pour éviter un misérable éparpillement, les promesses de la direction d'examiner « avec bienveillance » les demandes des ouvrières furent acceptées, et le travail fut repris.

Si l'on compare ces faits au récit publié dans notre dernier numéro de la grève des cigarières de Brissago, on verra qu'une grève n'est point ce qu'un vain peuple pense : un mouvement désordonné, bruyant, qui va comme on le pousse, cédant aux impulsions et aux impressions du moment. Une grève est un acte réfléchi, préparé, qui exige du calme, du sérieux, de la solidarité, et qui, parce qu'il est une arme puissante, mais redoutable, ne doit point être brandi au hasard par des mains trop débiles. Les munitionnettes genevoises en ont fait l'expérience.

\* \* \*

La situation des ouvrières en munitions préoccupe d'ailleurs vivement les féministes de tous les pays. En France, le Congrès de l'Union française pour le Suffrage des femmes (sur les travaux duquel le *Mouvement Féministe* aura l'occasion de revenir) a étudié, d'après un rapport de M<sup>me</sup> Marguerite Martin, les rapports entre le travail d'usine et les conditions de la maternité; et après avoir protesté comme à une atteinte à la liberté personnelle de la femme contre l'opinion du D<sup>r</sup> Pinard, qui voudrait interdire ce travail à toute femme mariée, il a demandé l'établissement de trois équipes travaillant chacune huit heures, l'emploi du demi-temps permettant aux femmes mariées de se consacrer davantage à leur ménage, l'organisation de chambres de repos, de cantines, de restaurants, dans les usines même, sous la direction de femmes, une allocation de l'Etat à toute femme en couches et la demi-paye pour elle pendant trois mois. En Angleterre, les Unions chrétiennes de jeunes filles ont accompli une œuvre admirable en créant des restaurants, des homes, des foyers, confortables et accueillants aux alentours des grandes usines de munitions, et le journal suffragiste *The Common Cause* a ouvert parmi ses lecteurs une souscription, qui a réuni la jolie somme de 25,000 francs, pour édifier, meubler et installer un pavillon spécial, dit : « pavillon de la *Common Cause* », qui a été officiellement ouvert le 4 juin.

Ni l'Union chrétienne des jeunes filles de Genève, ni le *Mouvement Féministe* n'ont de si vastes ambitions. Cependant l'Union chrétienne a lancé l'idée d'un Home coopératif, qui rendrait d'inappréciables services à de toutes jeunes filles, venues des montagnes fribourgeoises ou vaudoises à Genève pour gagner

davantage que dans leurs industries à domicile plus ou moins décadentes, et dont la situation tant morale qu'économique ne laisse pas d'inspirer quelques inquiétudes. Une première somme déjà recueillie a permis de s'assurer une maison avec jardin et le concours d'une directrice; les munitionnettes consultées sont si enthousiastes du projet qu'elles s'apprentent à faucher et à labourer elles-mêmes le jardin! Mais ce premier pas est insuffisant pour l'installation du home: et seul le restaurant peut fonctionner. Une souscription (dont les listes comptent une colonne pour les francs et une autre pour les centimes!) est ouverte par l'Union chrétienne pour atteindre la seconde partie de son programme; les dons en nature pour l'ameublement du home comme du restaurant sont reçus avec grande reconnaissance. On peut les annoncer au local de l'Union chrétienne des jeunes filles (Taconnerie, 5, Genève), et si ce home ne portera pas comme celui des suffragistes anglaises le nom d'un journal, du moins le nôtre aura-t-il fait, beaucoup plus modestement, son effort pour venir en aide à une œuvre de solidarité féminine.

J. GUEYBAUD.

## NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Au seuil de la troisième année de guerre, 1 brochure de 80 pages. publiée par le Groupe suisse de la Conférence des Neutres. Berne, 1916. Imp. Stolz.

Dans cette intéressante brochure, nous trouvons d'importants articles de MM. H. Fried, E. Zahn, V. Bentzow (Copenhague) de Louter (Utrecht), M. A. Loeff (Hollande), Haakon Zöken (Norvège), Ellen Key (Suède), Selma Lagerlöf (Suède). Ces études ont trait, soit à la continuation de la guerre, soit au droit international nouveau qui la suivra. On y trouvera une note sur les manifestations du 1<sup>er</sup> août 1916 en faveur de la paix, la pétition au Conseil fédéral et sa réponse, et une déclaration de foi en un avenir meilleur signée d'un grand nombre d'hommes et de femmes connus dans le monde pacifiste et féministe.

M.

S. TCHÉOU-WEÏ, D<sup>r</sup> en droit: *Essai sur l'organisation juridique de la société internationale*. 1 volume de 180 pages. (Atar, Genève.)

Ce volume est préfacé par M. Rise, professeur de droit international à l'Université de Fribourg. Il contient un projet très détaillé de parlement international des nations, une codification d'un tribunal international, et des détails sur ce que pourrait être l'organisation d'une force publique internationale.

Cet ouvrage nous a paru fortement documenté et écrit en toute impartialité. Il constituera une documentation très utile à tous ceux qui se préoccupent des conditions de l'Europe après la guerre et de l'instauration d'un régime stable d'organisation politique et de diplomatie internationale. Ajoutons qu'une copieuse bibliographie termine le volume.

M.

ANDRÉ OLTRAMARE: *L'indépendance de notre presse (1914-1916)*. Collection des *Opinions suisses*. Sonor, Genève; 0,60 cent.

Quelques-uns ne goûtent guère la série intitulée *Opinions suisses*. Et tout particulièrement ces messieurs de la presse; ils ont parlé de tout, depuis le début de la guerre, librement et sans contrainte, ne permettant pas à ceux qui pensaient un peu différemment de faire entendre leur voix. Voici que ces voix s'élèvent. Et beaucoup se réjouissent de les entendre, car elles disent ce qu'ils pensent dès le début de la catastrophe. Dans la nouvelle brochure de la série, M. André Oltramare relève quelques défaillances et quelques étroitesse de notre presse romande, dont le bon public ne se doute même pas. Recommandé à ceux qui n'aiment point recevoir leur opinion toute faite, mais qui ne craignent pas de discuter ce qu'on leur raconte, ou leur offre, en fait d'idées, dans la presse quotidienne.

Roger BORNAND.

BRANCHE SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES AMIES DE LA JEUNE FILLE: *Premier rapport général (1886-1916)*.

C'est pour la première fois, depuis sa fondation que la Branche suisse de l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille publie un rapport général, embrassant ses trente années d'activité.

L'Union internationale des Amies de la Jeune Fille fut fondée en

septembre 1877, à Genève, à l'issue du premier Congrès de la Fédération internationale abolitionniste. C'était la première fois, en Europe, que l'on discutait dans une grande assemblée la question de la moralité publique. Trente-deux dames, représentant vingt-trois villes et sept pays, résolurent de former un réseau international de protection autour de toute jeune fille appelée à quitter la maison paternelle pour chercher ailleurs son gagne-pain. Dès son origine, l'Union des Amies de la jeune fille déploya une grande activité pour développer son œuvre de protection et ses membres se recrutèrent nombreux dans tous les pays, puisque de 49 membres qui la composaient au début, elle en comptait 16.530 en 1914, répartis dans 52 pays. La bonne entente internationale qui n'a cessé de régner entre les diverses branches de l'Union a rendu d'immenses services depuis la guerre.

La Branche suisse, elle, fut fondée en 1886; elle compte aujourd'hui 2180 membres, répartis dans 22 cantons, dont 18 ont à leur tête un comité cantonal. Ses deux organes sont le *Bien Public* et *Aufgeschaut Gott vertraut*, journaux mensuels. A l'adresse des jeunes filles, l'Union édite un livret de renseignements, dont la 25<sup>me</sup> édition, parue en 1904, contient 1540 adresses pour trente-huit pays. On évalue à 100.000 environ le nombre des livrets distribués aux jeunes filles depuis l'origine de l'Union.

C'est au moyen d'affiches apposées un peu partout que l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille met les jeunes filles en garde contre les dangers auxquels elles sont exposées en voyage. Les Amies obtiennent de la direction des Chemins de fer fédéraux la permission d'apposer ces affiches dans tous les wagons de 3<sup>me</sup> classe. Inspiré par les résolutions prises dans l'article 2 de la Convention internationale de Paris en 1905, le texte de ces affiches a pour but de mettre les jeunes voyageuses en garde contre les personnes qui chercheraient à les détourner de leur itinéraire; il avertit aussi les jeunes filles qu'en toute occasion elles peuvent recourir aux chefs de gare, de trains et aux contrôleurs, pour être renseignées et protégées. L'œuvre des gares se poursuit actuellement dans dix-sept localités et le nombre des services rendus dans le cours d'une année s'élève à 25.000.

Les maisons hospitalières sont destinées à recevoir les jeunes voyageuses. Un bureau de placement en est souvent le corollaire.

C'est par tous les moyens en leur pouvoir que les Amies s'efforcent de venir en aide aux jeunes filles; suivant les besoins, elles ont fondé des salles du dimanche, des maisons de convalescence, des écoles ménagères, des cours de couture, de raccommodage, des asiles pour orphelins, des clubs de jeunes filles avec sections d'éclairceuses, etc.

UNE FRANÇAISE: *Vous êtes braves, restez forts*; LOUIS COMTE: *Les vrais héros*. 1 brochure. Fédération abolitionniste française, Paris.



*Association nationale suisse  
pour le Suffrage féminin*

#### Communications du Comité Central.

I. — Conformément au vœu sur l'égalité des salaires, voté à l'Assemblée générale de Lausanne, le Comité Central demande aux Sections de l'Association de faire, dans leurs cantons respectifs, une enquête sur la moyenne comparée des salaires masculins et féminins dans les principales professions et industries de ce canton. Les résultats de cette enquête devront être remis au Comité Central *avant le 1<sup>er</sup> décembre 1917*, dernier délai.

II. Conformément à un vœu émis à l'Assemblée de Lausanne, le Comité Central engage les Sections à appuyer dans leur propagande sur le fait que le Code pénal sera soumis à la votation des hommes seuls, sans que les femmes puissent avoir à se prononcer sur des questions qui les intéressent aussi directement que la fixation de l'âge de consentement.

III. — Le Comité Central rappelle aux Sections que l'Assemblée des délégués de Lausanne a fixé la cotisation des Sections pour 1917-1918 au taux de 15 centimes par membre de Section, avec un minimum de cotisation de 5 fr. Les cotisations sont payables dès maintenant au trésorier central, M. Patru, ingénieur, Greyerzstrasse, 77, Berne.

*La Présidente: EMILIE GOURD.*

#### Nouvelles des Groupes.

GENÈVE. — L'approche de l'été n'a pas ralenti cette année, tout au contraire, l'activité de notre Comité, dont les séances de Bureau et de Commissions spéciales se sont multipliées. Il est évident que le dépôt du projet de loi de M. Guillermin sur le suffrage municipal est pour nous une cause très bienvenue de travail! Après entrevue avec l'auteur du projet et discussion avec lui, il a été décidé de soutenir sa proposition immédiatement, auprès du Grand Conseil, par une lettre signée du plus grand nombre possible de Sociétés genevoises féminines et d'intérêt féminin, afin de couper court à l'objection, que ne manqueraient pas de formuler nos adversaires, qu'une faible minorité de féministes seulement réclament le suffrage. A cet effet, une réunion de déléguées de Sociétés a eu lieu le 6 juin, où 17 Sociétés, sur 25 convoquées, étaient représentées. M. Guillermin a exposé son projet, et les droits qu'il conférerait aux femmes; puis M<sup>me</sup> Fatio-Naville et M. le pasteur Frank Thomas ont chaudement exprimé leur foi dans l'œuvre de solidarité féminine et de justice que constituerait cette réforme. Le texte de la lettre au Grand Conseil a été alors mis en discussion et adopté, pour être envoyé au Grand Conseil, puis communiqué à la presse. — De plus, et bien que les débats ne puissent avoir lieu qu'en automne, au moment où rapportera la Commission du Grand Conseil, nous organisons dès maintenant un pétitionnement féminin en faveur de l'égalité des droits de la femme et de l'homme, et notamment en faveur du projet de loi sur le suffrage municipal. On peut se procurer des listes de pétition, soit par écrit à l'Administration du *Mouvement Féministe*, soit, pendant le mois de juin, au local de l'Association, 22, rue Etienne-Dumont, le mercredi après-midi, de 2 à 5 heures. Cette pétition ne pourra être signée que par les femmes suisses majeures, domiciliées dans le canton, mais toute suffragiste pourra évidemment recueillir des signatures. — Le 22 mai a eu lieu, à l'Aula de l'Ecole de Commerce, une grande séance, destinée spécialement aux « commises », employées de banque et de bureau. Près de 300 d'entre elles avaient répondu à l'appel, et ont extrêmement goûté la conférence, à la fois documentée, simple et familière, de M. Edm. Privat, sur ce sujet: *la Femme dans la vie moderne*. Une discussion a suivi, qui fut plutôt une demande de renseignements complémentaires, l'auditoire étant devenu en grande majorité sympathique à nos idées, et un certain nombre d'adhésions ont été le résultat tangible de cette séance. Son succès, comme sa portée instructive, nous engageant à en organiser une autre analogue, destinée aux demoiselles de magasin. — Notre Assemblée générale annuelle est fixée au dimanche 17 juin, à 4 heures de l'après-midi, à Coppet. A l'ordre du jour: rapports divers, élection du Comité, modification aux statuts, compte-rendu de l'Assemblée de Lausanne, suffrage municipal au Grand Conseil, et thé. Nous comptons sur une nombreuse participation. E. Gd.

#### Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

- I. — Les Sociétés suivantes se sont jointes à l'Alliance Nationale:
1. L'Association bâloise pour le Suffrage féminin (présidente, M<sup>me</sup> G. Gerhard, Rennweg, 55).
  2. Le Groupe local de Schaffhouse de la Ligue suisse des Femmes abstinentes (présidente: M<sup>me</sup> Stuckert, Verrenacker, 4).
  3. La Société des Femmes saint-galloises pour le Relèvement moral (présidente, M<sup>me</sup> Glinz, Brugg (canton de St-Gall)).

D'autre part le *Frauen- und Töchterbildungsverein de Bienne* s'est vu obligé de se dissoudre.

II. — Vu les difficultés spéciales créées par la continuation de la guerre à notre frontière nord, le Comité de l'Alliance a dû renoncer à tenir l'assemblée générale de cet automne à Schaffhouse. Cette assemblée aura lieu à Baden (Argovie).

Genève. — *Union des Femmes*. — L'Assemblée générale du 10 mai avait réuni un nombreux public, qui a entendu avec intérêt le rapport, toujours si soigné de forme et si complet de fond, de la présidente sur l'activité du Comité, puis ceux des Sections de Lecture et de Couture, des Commissions des Assurances et de l'Ouvroir. Des extraits de ces rapports paraîtront dans le numéro d'août du *Mouvement Féministe*. L'heure avancée n'a malheureusement permis à M<sup>me</sup> Jomini que de donner un bref aperçu du travail des Unions de Femmes du Canton de Vaud, qui a cependant contribué à prouver la communauté de nos intérêts et de nos préoccupations. — L'Union a